



Conflit avec avocat au sujet d'un PV du notaire

Par **Briloo**, le 17/03/2016 à 15:36

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Il y a 2 ans, j'ai essayé d'obtenir la liquidation judiciaire de l'héritage de ma mère puisque; à l'amiable, je n'y étais pas parvenue.

En avril dernier, le notaire nommé par le tribunal a réuni pour la dernière fois les héritiers pour la signature de l'acte liquidatif. Un de mes frères s'est refusé à signer.

Le notaire nous a dit qu'il allait envoyer au tribunal "un PV de clôture" dont nous aurions copie par nos avocats respectifs.

N'ayant rien reçu de mon avocate à qui je ne dois plus rien mais avec laquelle je suis un peu en froid, je suis allée à son cabinet pour demander à prendre possession du document promis par le notaire ou d'une copie.

La secrétaire m'a dit vouloir transmettre ma demande à mon avocate et faire le nécessaire dès qu'elle aurait le document si celui-ci avait bien été reçu par mon avocate.

Je n'ai aucune réponse 2 semaine après ma démarche.

Quels sont mes droits par rapport à ce document ? Puis-je exiger qu'il me soit communiqué ?

Comment ?

MERCI [smile4]

Par **Tisuisse**, le 17/03/2016 à 18:20

Bonjour,

Voyez au greffe de votre tribunal, le Bâtonnier, il est le Patron des avocats.

Par **Briloo**, le **17/03/2016** à **18:25**

Bonjour Tisuisse et merci pour la réponse rapide.

Avant d'aller voir le batonnier, ne faut-il pas d'abord mettre en demeure, par écrit, l'avocate de transmettre le document demandé ?